

DEPARTEMENT DU NORD

-----

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

-----

**VILLE d'HAZEBROUCK**

-----

**OBJET**

**N°2023/121**

**INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE (5.7)**

**Modification des statuts du Syndicat  
Intercommunal d'Énergie des  
Communes de Flandre (SIECF) territoire  
d'énergie Flandre (TE Flandre)**

Envoyé en préfecture le 29/09/2023

Reçu en préfecture le 29/09/2023

Publié le

ID : 059-215902958-20230920-DEL121CM20923-DE



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL  
des Délibérations du Conseil Municipal  
d'HAZEBROUCK**

**SEANCE DU MERCREDI 20 SEPTEMBRE 2023**

L'An deux mille vingt-trois, le vingt septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'HAZEBROUCK s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur le Maire et sur la convocation faite par lui le douze septembre deux mille vingt-trois.

Conseillers en exercice au jour de la séance : 35

Présents : 29 Absents ayant donné pouvoir : 5 Absent : 1

PRESENTS : M. Valentin BELLEVAL, Maire,  
M. GRIMBER, Mme DORMION-ROUSSEZ, Mme FLORQUIN-BLONDEL,  
M. DUHOO, Mme BRISBART, M. Gaël DUHAMEL, Mme SAUZEAU,  
Mme SCHERRIER,  
Adjoints,

Mme FERLIN, M. FIOEN (arrivé à 19H17, prend part au vote à compter de la question n°2023/119) Mme DELECOEUILLERIE, M. DELVA,  
M. Philippe DUHAMEL,  
Conseillers Municipaux Délégués,

Mme NUNS, Mme PATOUX, Mme ANDRE, M. LECLERCQ, M. MEIRLAND,  
M. DEVOS, Mme SCHOONHEERE, M. SOOTS, M. TIBERGHIEU,  
Mme DEPELCHIN, M. COTTE, M. DECOOPMAN, Mme BELVAL, Mme  
DAUCHEZ, Mme REYNAERT,  
Conseillers Municipaux.

**ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :**

M. DENTENER	qui a donné pouvoir à Mme FERLIN
Mme BOUQUET	qui a donné pouvoir à M. GRIMBER
M. BURGHELLE	qui a donné pouvoir à Mme FERLIN
Mme LIONET	qui a donné pouvoir à Mme DEPELCHIN
M. PERLEIN	qui a donné pouvoir à Mme DAUCHEZ

**ABSENT :**

M. DEBAECKER

Lesquels Membres présents forment la majorité de ceux en exercice aux termes de l'article L 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Secrétaire de Séance : Monsieur Adrian MEIRLAND

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 24 juin 1966 portant création du SIECF ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 26 décembre 2012, portant fusion du SIECF avec l'ensemble des syndicats d'électrification rurale du territoire ;

Vu les arrêtés préfectoraux en date des 11, 18 et 24 décembre 2015, 30 décembre 2016, 9 avril 2019, 2 juillet 2019, 19 décembre 2019, 24 décembre 2020, 24 décembre 2021 ;

Vu la délibération du Comité Syndical réuni le 27 juin 2023 approuvant la modification des statuts du SIECF à compter du 1er janvier 2024 ;

Considérant que le projet de modification porte sur les aspects suivants :

- Changement de nom du syndicat : Territoire d'énergie Flandre devient l'unique nom de Syndicat
- Modification du périmètre : départ de la commune de LES MOERES
- Prise de la compétence hydrogène
- Précisions sur les activités complémentaires

Considérant que les Communes disposent d'un délai de 3 mois, à savoir avant le 30 septembre 2023, à compter de la notification de ladite délibération du Comité Syndical, pour se prononcer sur la modification envisagée ;

**IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL :**

- D'approuver la modification statutaire du SIECF TE Flandre, à compter du 1er janvier 2024, selon les statuts ci-annexés,

- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier.

**LE VOTE a donné les résultats suivants :**

**ADOpte à L'UNANIMITÉ  
(34 voix pour)**

**Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus  
(suivent les signatures)  
POUR COPIE CONFORME**

  
Le Maire,  
Vice-Président du Conseil  
Départemental du Nord,  
  
**Valentin BELLEVAL**

  
Le Secrétaire de séance,  
  
**Adrian MEIRLAND**